

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 598

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 24

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« cette collectivité »

les mots :

« la métropole de Lyon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.